



Assemblée publique

District électoral de Marie-de-l'Incarnation

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 1^{er} novembre 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n^o C-2022-1234 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble situé aux 1390 / 1396 de la rue Hart.
- 2 Cette résolution affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

Objets :

- Autoriser 16 logements pour l'usage H13.
- Autoriser une hauteur maximale de 5 étages.
- Autoriser une superficie minimale de logement de 28 m²
- Autoriser une implantation de 0 m de la ligne latérale pour un bâtiment accessoire (pergola).
- Autoriser une implantation de 0,4 m de la ligne arrière pour un accès au bâtiment (terrasse).
- Autoriser une implantation de 0 m de la ligne latérale pour un accès au bâtiment (terrasse).
- Autoriser une implantation de 0,2 m de la ligne arrière pour un accès au bâtiment (escalier).
- Autoriser des matériaux de revêtement du groupe F.
- Autoriser un couvert végétal représentant 0% du terrain.

Zone visée :

COR-3047.

Localisation de la zone visée

La zone COR-3047 (Commerciale régionale) est située approximativement du côté est de la rue Hart, au sud de la rue Bonaventure et de part et d'autre de la rue Radisson.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 6 décembre 2022 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un

projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

- la description ou l'illustration de la zone où est situé le lot visé par cette résolution n° C-2022-1234;
- la résolution n° C-2022-1234.

Trois-Rivières, ce 9 novembre 2022.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002